

**AVIS INTERNET**

ALLOCATION PILOTEE EQUILIBRE

ALLOCATION PILOTEE OFFENSIVE

ECUREUIL HARMONIE

ECUREUIL PROFIL 30

ECUREUIL PROFIL 5

ECUREUIL PROFIL 50

ECUREUIL TONIQUE

CORALIUM ENVIRONNEMENT

IRISEA ENVIRONNEMENT

CORALIUM PEA SANTE

CORALIUM SANTE

CORALIUM TRANSATLANTIC

IRISEA SANTE

FCP PEA COURT TERME

FCP RELAIS PEA 2

FRUCTI PEA SERENITE

RESERVE ECUREUIL

Paris, le 28 juillet 2023

**1- Introduction des gates :**

L'Autorité des marchés financiers a fait évoluer sa doctrine pour faciliter la mise en place d'outil de gestion de la liquidité et en particulier les gates. Ce mécanisme exceptionnel permet d'étaler de façon provisoire les demandes de rachats sur plusieurs valeurs liquidatives dès qu'elles excèdent un certain niveau défini dans la documentation juridique des fonds. Le déclenchement n'opère qu'en cas de circonstances inhabituelles de liquidité et des rachats anormalement important au passif.

La société de gestion des fonds a fait le choix d'intégrer les gates dans les fonds listés ci-dessus.

## **2- Modification de la présentation des frais dans le prospectus**

L'autorité des marchés financiers propose deux possibilités dans la présentation des frais listés dans le prospectus. La première présentation disponible jusqu'à présent dans vos fonds était un bloc forfaitaire du taux maximum englobant les frais de gestion financière et les frais administratifs externes à la société de gestion. La seconde présentation possible est de diviser en deux blocs distincts présentant chacun le taux maximum des frais de gestion financière et des frais administratifs externes à la société de gestion.

La société de gestion a fait le choix de modifier la présentation des frais dans un souci de transparence. Désormais, pour les fonds listés ci-dessus, les frais seront présentés en deux blocs distincts. Cependant le taux global des frais demeure identique. Cette modification ne fait pas l'objet d'une augmentation des frais.

## **3- Suppression des commissions de mouvement :**

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026, les commissions de mouvement ne pourront plus être prélevées. Par anticipation, la société de gestion a fait le choix de les supprimer dès à présent des fonds listés ci-après :

ECUREUIL HARMONIE

ECUREUIL PROFIL 30

ECUREUIL PROFIL 5

ECUREUIL PROFIL 50

ECUREUIL TONIQUE

**Ces modifications entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> août 2023.**



La documentation juridique (documents d'information clé pour l'investisseur (DIC) et prospectus) des OPC est disponible auprès Natixis Investment Managers International : [www.im.natixis.com](http://www.im.natixis.com).

Elle peut vous être adressée dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de :

**NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL**

Service Clients

43, avenue Pierre Mendès-France

75013 PARIS